



Formation AIPR Concepteur

-  Présentiel
-  7 heures
-  10 personnes max
-  Nous contacter

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux concepteurs, maîtres d'œuvre, bureaux d'études et toute personne impliquée dans la préparation ou le suivi de projets de travaux à proximité de réseaux.

LIEU

Sur site : 1505 Allée Val Guiers - 73330 Belmont Tramonet

PROFIL DU FORMATEUR

Le formateur est un professionnel confirmé possédant une solide expérience.

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

- Avoir des connaissances de base en matière de travaux publics et de réseaux.
- Maîtriser les outils informatiques de base pour le passage de l'examen en ligne.

🎯 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de préparer les encadrants et concepteurs au test de validation des compétences en vue d'obtenir l'AIPR.

Une autorisation est délivrée par l'employeur après passage de l'examen en ligne encadré par l'État.

🔗 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les responsabilités et les missions du concepteur dans le cadre de l'AIPR.
- Maîtriser les procédures de prévention et de préparation des projets de travaux à proximité des réseaux.
- Savoir analyser les risques liés aux réseaux existants et à construire, et mettre en place les mesures de prévention adéquates.
- Être capable de coordonner les interventions avec les différents acteurs impliqués.
- Obtenir la certification AIPR concepteur.

☰: CONTENU

- Introduction à l'AIPR :

Présentation de la réglementation en vigueur.

Définition des rôles et responsabilités des concepteurs, encadrants et opérateurs.

- Rôles et responsabilités du concepteur :

Missions spécifiques du concepteur dans le cadre de l'AIPR.

Coordination avec les autres intervenants (maîtres d'ouvrage, entreprises, opérateurs de réseaux).

- Analyse des risques et mesures de prévention :

Identification des différents types de réseaux (aériens, souterrains) et des risques associés.

Méthodologie d'analyse des risques liés aux réseaux existants et à construire.

Mise en place des mesures de prévention adaptées.

- Préparation des projets de travaux :

Procédures de préparation des projets à proximité des réseaux.

Réalisation des investigations complémentaires.

Rédaction des clauses de marché spécifiques (travaux en zone d'incertitude, absence de préjudice, marquage - piquetage).

- Procédures de prévention en amont du chantier :

Élaboration du plan de prévention, du Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS), et du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).

Gestion des Déclarations de Travaux (DT) et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Demande de mise hors tension et respect des distances de sécurité.

- Communication et coordination :

Sensibilisation, information et transmission des instructions à l'encadrement et aux opérateurs.
Gestion des aléas en cas de découverte de réseaux non répertoriés.
Établissement de constats contradictoires d'anomalie ou de dommage.

- Examen et certification :

Préparation au QCM AIPR concepteur.
Passage de l'examen en ligne encadré par l'État.

▶ MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Salle de formation spacieuse
- Powerpoint et vidéos
- Grand écran tactile

📄 MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Les participants seront évalués au moyen d'un QCM en ligne encadré par l'État. Une attestation de compétences sera délivrée en cas de réussite, permettant l'obtention de l'AIPR concepteur valable 5 ans.

→] MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique permettra :

- D'analyser les besoins et d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires.
- De vérifier les prérequis.
- D'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Dates et horaires des prochaines sessions : Nous contacter

→] ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), SécuPFormations s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

CONTACT

SécuPFormations

Sonia PERRU

Directrice

soniperru@secupformations.com

06.25.54.51.47

Version

20/11/2024